



Numéro 132
3 novembre 2021

Zoom sur

COLZA

- Ravageurs

CEREALES D'HIVER

- Ravageurs
- Désherbage
- Point réglementaire

DIVERS

- Résultats essai maïs
- CSP
- Réglementation pulvé
- Certiphyto

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 37 du 2/11/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

«La Toussaint venue, rentre la charrue.»

MARDI 02



7° / 12°
↙ 20 km/h

MERCREDI 03



5° / 11°
↙ 15 km/h

JEUDI 04



3° / 10°
↘ 15 km/h

VENDREDI 05



4° / 11°
↙ 15 km/h

SAMEDI 06



3° / 11°
↗ 15 km/h

DIMANCHE 07



3° / 11°
↘ 15 km/h

LUNDI 08



3° / 11°
↗ 15 km/h

ETAT DE LA PLAINE

Les travaux d'automne, en générale, sont globalement à jour. Les récoltes de maïs se poursuivent malgré les difficultés de séchage. Mise à part les difficultés de récolte, les rendements ne semblent pas impactés outre mesure. Reste à confirmer ...

Les premiers semis de blé sont au stade 3 feuilles, il est important de surveiller la présence de pucerons maïs aussi de réaliser les désherbages de post-levée précoce à 1 feuille selon les conditions climatiques (attention à ne pas trop sensibiliser la plante au froid). Avec les temps pluvieux de la semaine dernière, nous commençons à observer la présence de limaces dans les semis fraîchement réalisés et motteux. Il est important de suivre l'évolution et d'intervenir si nécessaire.

La pression CBT pour les colzas reste modérée pour le moment (peu de capture en cuvette sur le secteur). A suivre.... En ce qui concerne les larves d'altises, nous vous conseillons de réaliser des Berlèse car la situation évolue lentement.

COLZA

6 à 12 feuilles

⚠ Ravageurs

➡ Larves de grosses altises

Comme évoqué la semaine passée, prévoir des tests Berlèse afin d'évaluer la pression larvaire dans vos parcelles.

Vous pouvez retrouver une vidéo en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=xiIO3j8gyR0>

(Source Terre Net et Terres Inovia)

Lorsque votre test est terminé il faut bien identifier les larves, attention à ne pas les confondre avec des larves de mouches ou autres insectes.

	Larve de mouche du chou	Larves de diptères	Larves de grosse altise
Taille	5 mm	5 mm	2 mm au stade L1 4 mm au stade L2 6 à 9 mm au stade L3
Forme	larve dodue	larve allongée	larve allongée + paires de pattes
Nuisibilité	faible à moyenne	faible	moyenne à forte

Afin d'avoir une simulation des stades larvaires voici le tableau paru dans le BSV de la semaine dernière.

Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
15/9	18-sept.	10-oct.	21-oct.	4-nov.
20/9	25-sept.	22-oct.	4-nov.	30-déc.
25/9	29-sept.	2-nov.	14-déc.	15-mars
1/10	7-oct.	12-déc.	7-mars	2-avr.
5/10	13-oct.	8-févr.	25-mars	13-avr.
10/10	20-oct.	15-mars	3-avr.	19-avr.

Simulation station Météo-France Chevru 7749 (données T°C réelles jusqu'au 17/10/21 puis relais à partir des données médianes journalières 2001-2020)

Nous avons également réalisé les premiers tests Berlèse dans différents secteurs pour suivre l'évolution des larves.

Localisation	Nb de pieds	19-oct	25-oct	2-nov
La Chapelle Gauthier	20	1	0	1
Montereau sur le jard	15	2	3	4
Paroy	15		4	5
Villenauxe la petite	10		2	0
Lechelle	15		1	4
Champcenest	15			0
Mormant	20			3

Stade de sensibilité : du stade rosette à reprise de végétation

Seuil de risque : 70 % de plantes porteuses de larves ou 2-3 larves par plantes

RESERVE AUX ADHERENTS


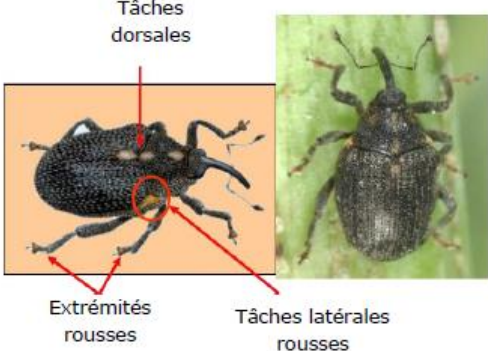
Charançon du bourgeon terminal

Nous recensons toujours des captures dans les différents secteurs. Il n'existe pas de seuil de risque pour le charançon du bourgeon terminal. On considère que 8-10 jours après le début du vol (en pratique au PIC DE VOL), les femelles ont acquis la capacité de ponte, ce qui représente un risque pour la culture dès lors que les conditions climatiques sont favorables à l'activité de l'insecte.

Continuez à surveiller le début du vol avec les cuvettes jaunes afin d'intervenir au «pic de vol» pour toucher le maximum de charançons.

Les observations de la semaine sont les suivantes :

- La Chapelle Gauthier : 10
- Montereau sur le jard : 4

Baris	Charançon du bourgeon terminal
 <p>2,5 à 4,5 mm Noir avec des reflets bleu-vert Corps allongé, lisse, brillant</p>	 <p>Tâches dorsales Extrémités rousses Tâches latérales rousses</p>

ATTENTION à ne pas confondre le Charançon du Bourgeon terminal avec le Baris.

Stade de sensibilité: de la levée (Stade A cotylédons étalés) au stade Rosette
Niveau de risque: faible à moyen localement, à surveiller à la parcelle




RESERVE AUX ADHERENTS


CEREALES D'HIVER

Semis à 3 feuilles

▲ Principaux ravageurs d'automne

Dès la levée surveiller la présence de pucerons et de cicadelles

Reconnaissance	Facteurs de risque	Stade de sensibilité	Seuil d'intervention	Symptômes	Nuisibilité	Méthodes alternatives de lutte
<p>Puceron du feuillage (<i>Rhopalosiphum padi</i>) Vecteur de la Jaunisse Nanisante de l'Orge (JNO)</p>  <p>(Source : Arvalis) Forme globuleuse, longues antennes, cornicules noires et courtes, extrémité rougeâtre</p>	<p>Automne doux, absence de vent et températures > 10-12° C.</p> <p>Parcelles abritées, semis précoces.</p> <p>Présence de repousses de céréales ou graminées dans des parcelles voisines</p>	<p>Levée à fin tallage.</p>	<p>10 % de pieds colonisés ou présence faible pendant plus de 10 jours</p>	<p>Hauteur de plante et croissance réduites Jaunissement (et/ou rougissement) de la pointe des jeunes feuilles visibles courant montaison S'observe en foyers dans la parcelle</p>	<p>Très nuisible : jusqu'à 40 q/ha selon le pouvoir virulifère des pucerons</p>	<p>Auxiliaires : voir « Lutte alternative » p.25 à 27 de votre Guide cultures Résistance variétale à la JNO, (en orge) Retard de la date de semis pour éviter de coïncider avec la présence des pucerons</p>

<p>Cicadelle des céréales (<i>Psammotettix alienus</i>)</p>  <p>(Source : Arvalis) Taille : 4 à 5 mm, ailes disposées en forme de toit, corps beige clair</p>			<p>A l'aide d'un piège englué, plus de 30 captures hebdomadaires</p>	<p>Pieds chétifs qui peuvent disparaître, tallage parfois excessif</p> <p>Stries jaunes nuancées de rouge le long des nervures</p>	<p>Peut être très nuisible (jusqu'à 30 q/ha)</p>	<p>Auxiliaires : voir « Lutte alternative » p 25 à 27 de votre Guide cultures Retard de la date de semis pour éviter de coïncider avec la présence des cicadelles</p>
---	--	--	--	--	--	---

▲ Pucerons

Nous avons observés en ce début de semaine des vols de pucerons ailés qui colonisaient des blés sur 5 % de pieds. Il faut rester vigilant car leur arrivée peut être très rapide selon les conditions climatiques des jours à venir. Nous avons observés les premiers pucerons dans les secteurs suivants : **Touquin, Provins, Evry Grégy sur Yerre, Montereau sur le jard.**

Méthode d'observation :

Voir info plaine n°131 de la semaine dernière.

Stade de sensibilité : de la levée à fin tallage. L'observation se fait principalement jusqu'au stade tallage.
Rappel du seuil d'intervention : 10 % de pieds colonisés ou présence de pucerons durant plus de 10 jours

Notre
> Prod
GORKI



RESERVE AUX ADHERENTS

Condi
de ven

▲ Cicadelles

Nous recensons toujours des activités de vols de cicadelles sur les parcelles de céréales levées. Néanmoins, les seuils d'intervention ne sont pas atteints pour le moment. Il faut rester vigilant jusqu'à fin tallage et continuer les observations dans les parcelles à l'aide des pièges englués. Nous suivons actuellement 4 parcelles sur le secteur, le réseau va s'élargir avec les semis qui se poursuivent.

▲ Limaces

Reprise des activités des populations limaces avec le retour des conditions climatiques humides. Maintenir la vigilance dans les parcelles les plus argileuses ou dans des zones à risque et intervenir pour limiter les dégâts.

▲ Désherbage d'automne sur blé et orge d'hiver

Adaptez vos interventions en fonction de la qualité de semis en particulier si présence trop importante de grains en surface

Pour les désherbages de post levée :

- Attention, ne pas intervenir au stade pointant de la céréale, risque de phytotoxicité. **Bien identifier le stade 1 feuille afin de maximiser l'efficacité des herbicides.**
- Bien enterrer le grain à 2-3 cm est primordial pour éviter la phytotoxicité des herbicides en pré-levée notamment les produits à base de pendiméthaline.
- Sur escourgeon à 1 feuille, éviter de mélanger DEFI avec Chlortoluron ou FOSBURI pour réduire les risques de phytotoxicité, d'autant plus que les sols sont humides, il est préférable de faire de la prélevée.
- Méfiance vis-à-vis des amplitudes thermiques des jours suivants l'intervention, notamment des gelées qui pourraient intervenir suite à l'application.

[Notre conseil sur orge d'hiver :](#)

Attention



RESERVE AUX ADHERENTS

Fosbury/

Constel

Les desh

culture e

Afin de p

[Notre conseil sur blé tendre :](#)



RESERVE AUX ADHERENTS



➤ **Désherbage rappel de réglementation**

Conditions d'utilisation du PROSULFOCARBE (DEFI, ROXY 800 EC, DAIKO, MINARIX...)

⇒ Il n'est plus possible de fractionner les produits à base de Prosulfocarbe ayant un numéro d'AMM identique. Il est en revanche possible de faire 2 applications de Prosulfocarbe si les numéros d'AMM des produits utilisés sont différents, à condition de ne pas dépasser la dose maxi 5 l/ha par campagne.

Par exemple, Défi et Roxy 800 EC peuvent être utilisés dans une même parcelle au cours de la campagne. A titre indicatif, les numéros d'AMM sont les suivants : AMM Roxy 800 EC 2090186 / AMM Défi 8700462 (identique à Spow).

⇒ **Restrictions d'utilisation liées à la présence de cultures non cibles à proximité de la parcelle traitée**

	Distance entre la parcelle traitée et une culture non cible		
	≤ 500 m	Entre 500 et 1 000 m	> 1 000 m
Avant récolte des cultures non cibles	Application interdite	Application possible uniquement avant 9 h ou après 18 h en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée	Application possible
Après récolte des cultures non cibles	Application possible	Application possible	Application possible

⇒ **Cultures non cibles :**

- **Cultures fruitières** : pommes, poires.
- **Cultures légumières** : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses.
- **Cultures aromatiques** : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil et thym.
- **Cultures médicinales** : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir et sauge officinale.

⇒ **Obligation d'utiliser des buses à injection d'air homologuées pour les prosulfocarbés mais aussi les produits à base de pendiméthaline** (buses à limitation de dérive) en respectant la/les pression(s) indiquée(s) dans le cadre de leur homologation.

Pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :

<https://quali-cible.syngenta.fr/portail-quali-cible/home>

POIS D'HIVER

(semis à venir)

➤ **Privilégier un semis en bonne condition d'implantation, même tardif**

Préparer le sol sur 10-15 cm, sur un sol bien ressuyé, en évitant tout tassement pour une bonne installation des nodosités. Positionner la graine à 3-4 cm de profondeur au minimum et éviter les préparations trop fines sur les sols limons pour réduire les risques de battance.

🚩 Date et densité de semis

Avec le changement climatique on observe un allongement de la plage de semis des pois d'hiver. Les semis tardifs, jusqu'à début décembre sont possibles. Il est aussi intéressant de décaler la date de semis pour réduire les risques de maladies comme la bactériose ou l'antracnose.

L'objectif est d'atteindre le stade 1 feuille avant les fortes gelées mais celles-ci sont de plus en plus aléatoires. Nous vous conseillons fortement de réaliser des tests de germination quelle que soit l'origine de la semence.

	Densité de semis (grains/m ²)
Sols limoneux ou bonnes conditions	70 à 80
Sols caillouteux ou conditions moyennes	80 à 90

🚩 Désherbage

Les pois d'hiver peuvent être désherbés en prélevée et/ou post-levée selon la flore attendue. Si la pression en dicotylédones (gaillet, renouées, matricaire...) est importante, alors miser sur un programme prélevée + post-levée. Sinon, une simple post-levée peut suffire à la gestion des adventices.

Le traitement de prélevée doit être appliqué au plus près du semis, sur un sol bien rappuyé. Ces herbicides sont racinaires et nécessitent une humidité de sol pour bien fonctionner. Si vous roulez votre parcelle, le faire avant l'application des prélevées.

➤ [Programmes possibles](#) :

CHA...
NIRV...
en s...
CHA...
des p...
CEN...
lisem...
Atte...
Le Cl...
dispo...
Com...
Les p...
pluie...
Prati...

🔒 **RESERVE AUX ADHERENTS**

FEVEROLE D'HIVER (semis à venir)

Pour un bon enracinement, rechercher un horizon aéré sur 10-15 cm. Le semis doit s'effectuer à une profondeur de 7-8 cm pour rendre la plante plus résistante au gel et la protéger d'un manque de sélectivité des herbicides.

🚩 Date et densité de semis

Du 20 octobre au 20 novembre : l'objectif est d'avoir des féveroles levées avant les fortes gelées. En semis trop précoces, les féveroles risquent d'être plus sensibles aux maladies aériennes en sortie d'hiver et de fleurir trop tôt par rapport aux dernières gelées.

Nous vous conseillons fortement de réaliser des tests de germination quelle que soit l'origine de la semence. Si un grain bruché se voit facilement, ce n'est pas toujours le cas de grains fêlés ou cassés où le germe peut être blessé.

	Densité de semis (grains/m ²)
Sols limoneux	20-25
Sols argileux ou caillouteux	30

🚩 Désherbage prélevée

Voir pois d'hiver.

DIVERS

🚩 CSP

Le 1^{er} janvier 2021 la Loi de séparation Vente/Conseil est entrée en vigueur, et le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire : le **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP). Ce CSP devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles à l'exception des exploitations certifiées (AB 100%, HVE3).

Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, mieux la comprendre, connaître le calendrier et l'aborder sereinement, la Chambre d'agriculture vous a proposé un webinaire lundi 13 septembre. Vous pouvez visionner le replay à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=Q4gns_xVMz0

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Julie Elbe au 06.48.92.61.80 ou julie.elbe@idf.chambagri.fr

🚩 Réglementation pulvé

Depuis le 1er janvier 2021, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs ne reste valable que 3 ans au lieu de 5. Cependant, l'acquéreur d'un appareil neuf a 5 ans pour réaliser le premier contrôle.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient de signer un nouveau décret en vigueur depuis le **1er octobre 2021**, prévoyant de **nouvelles sanctions pour les agriculteurs qui ne respecteraient pas les obligations liées au contrôle de leur pulvérisateur**.

Ainsi, **l'agriculteur peut se voir suspendre son Certiphyto pour une durée maximale de 6 mois** lorsqu'il n'est pas en mesure de justifier que le matériel d'application de produits phytopharmaceutiques qu'il utilise a fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire en cours de validité.

Le décret prévoit également qu'en cas d'utilisation d'un **pulvérisateur déclaré défaillant** à l'issue du dernier contrôle périodique, l'agriculteur peut recevoir une **contravention de quatrième classe**.

🚩 Certiphyto

Certiphyto : inscrivez-vous dès maintenant !

Il est important de renouveler le Certiphyto au plus tard 2 mois avant sa date de fin de validité.


De nouvelles dates vous sont proposées en novembre et janvier pour la Seine-et-Marne :

Date	Ville
Lundi 29 novembre 2021	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Mardi 12 janvier 2022	77350 LE MÉE-SUR-SEINE

Les renseignements et les inscriptions peuvent se faire au 01 39 23 42 38 ou directement en ligne : <https://www.cognitofrms.com/Caridf/formulairedinscriptioncertiphyto>

Pour toute information, vous pouvez contacter Julie Elbé, responsable de formation au 06 48 92 61 80.



Retrouvez les bulletins info.pl , les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.